

Blois, le 1<sup>er</sup> décembre 2014

## NOTE A L'ATTENTION DES FAMILLES

Direction des services  
départementaux de  
l'Éducation nationale  
de Loir-et-Cher

Division de la Vie  
Scolaire  
DVS1 /2014

Dossier suivi par  
Françoise Pérus  
T 02 34 03 90 37  
F 02 34 03 90 74  
ce.dvs41  
@ac-orleans-tours.fr

1, avenue de la Butte  
CS 94317  
41043 BLOIS CEDEX

Madame, Monsieur,

Depuis quelques années, j'ai constaté qu'un nombre croissant de familles prennent des libertés avec le calendrier scolaire pour des motifs de convenances personnelles.

Ainsi, en début ou en fin d'année scolaire mais aussi à l'occasion de vacances intermédiaires, des demandes sont présentées sur des motifs variés pour des durées qui peuvent atteindre plusieurs journées, voire plusieurs semaines en dehors des périodes de congés scolaires.

C'est pourquoi je vous rappelle que seules peuvent être accordées à la demande écrite des familles, des autorisations d'absence **destinées à répondre à des obligations de caractère exceptionnel.**

En dehors de ces situations ponctuelles, les absences seront traitées dans le cadre de la procédure de prévention de l'absentéisme et pourront à ce titre faire l'objet d'un signalement aux autorités de Justice pour infraction à l'obligation scolaire.

Je vous invite donc, dans l'intérêt même de votre enfant, à être attentifs au respect des périodes de classe et de vacances scolaires.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

L'Inspecteur d'Académie,  
Directeur Académique des services  
de l'Éducation nationale de Loir-et-Cher



Michel HOU DU